

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : AGC MENUISERIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 56 RUE ALEXANDRE DUMAS 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET* 49538337400024		Néant *		
		Exercice N clos le, 31/12/2025		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	
		Frais de développement *	CX	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	
		Fonds commercial (1)	AH	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	
		Constructions	AP	3 344
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	4 261
		Autres immobilisations corporelles	AT	32 532
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		AV		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)		Participations	CS	
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		
	Créances rattachées à des participations	BB		
	Autres titres immobilisés	BD		
	Prêts	BF		
	Autres immobilisations financières *	BH	3 900	
	TOTAL (II)	BJ	44 037	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL
En cours de production de biens			BN	
En cours de production de services			BP	
Produits intermédiaires et finis			BR	
Marchandises			BT	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 270
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	110 261
		Autres créances (3)	BZ	427
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	
	Disponibilités	CF	369	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	496	
	TOTAL (III)	CJ	114 824	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW		
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM		
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	158 860	
		1A	37 912	120 948
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an :		CR
Immobilisations :		Stocks :		Créances :

Cert. l.a conforme le 30/06/2026

Désignation de l'entreprise AGC MENUISERIE

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)		DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC	
	Réserve légale (3)	)	DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3) *	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	DG	62 470
	Report à nouveau	EJ	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	(43 991)
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	27 279
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
Provisions pour risques et charges	TOTAL (II)		DO	
	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
DETTES (4)	TOTAL (III)		DR	
	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	4 613
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	7 000
	Instruments financiers à terme	)	D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	12 218
	Dettes fiscales et sociales		DY	48 237
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	21 601
	TOTAL (IV)		EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EC	93 669
	Écart de conversion passif et différences d'évaluation *		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			120 948
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	89 056
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	4 613

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AGC MENUISERIE
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 56, rue Alexandre Dumas
94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES

RCS CRETEIL 495 383 374

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2026

Mes chers Associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition au siège social dans les délais impartis.

Activité de la société

Au cours de cet exercice social, nous avons enregistré un chiffre d'affaires hors taxes de **547 680 euros**.

Le compte de résultat d'exploitation s'est traduit par un résultat négatif de **43 991 euros**, compte tenu du total des produits d'exploitation, qui se chiffre à **548 663 euros**, et du total des charges d'exploitation qui s'élève à **590 437 euros**.

Nous vous donnons ci-après la ventilation de nos charges d'exploitation par principales rubriques.

TABLEAU DES CHARGES	2025	2024
Achats de marchandises	0	0
Autres achats et charges externes	150 865	198 920
Impôts et taxes et verts. Assimilés	8 481	8 615
Salaires et traitements	325 733	314 171
Charges sociales	103 462	99 017
DAA s/immobilisations	1 070	1 069
DAP s/provisions	0	0
Autres charges	826	95
TOTAL DES CHARGES	590 437	621 887

Après l'imputation des charges exceptionnelles de 2 217 euros
le résultat est de 43 991 €

Résultat affectation

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à
43 991.17 Euros de la manière suivante :

- - En autres réserves

43 991.17 Euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquets du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Notre chiffre d'affaires a baissé car nous avons eu un salarié productif de moins sur l'année 2025.

Notre activité n'a pas repris, suffisamment, malgré de nouveaux chantiers pour remplacer ce salarié.

Par contre le chiffre d'affaires des stands est néant faute de personnel compétent.

L'année en cours s'annonce difficile, les crises successives ne sont pas porteuses de projets dans notre activité. Le bâtiment est en souffrance.

A ce jour toutes les créances au 31 décembre 2025, ne sont soldées.

Nous continuons à diversifier notre clientèle pour aller de l'avant pour l'exercice en cours.

Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Les conflits actuels, sont des sujets d'inquiétudes pour toutes les entreprises et la société.

Notre effectif moyen pour 2025, était de 7 personnes à temps plein et une à temps partiel.

Le gérant informe les associés de son départ en retraite au **31 décembre 2026**.

Il restera gérant **non salarié** pendant la procédure soit la vente de la société soit sa liquidation.

Modification apportée au mode de présentation ou aux méthodes d'évaluation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2025**, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Prise de participation significative ou prise de contrôle

Aucune prise de participation ou de contrôle n'est intervenue.

Activités des filiales et des sociétés contrôlées

Aucune activité des filiales et des sociétés contrôlées n'est intervenue.

Conventions visées aux articles L.223-19 et suivants du code de commerce

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

LA GERANCE

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke extending to the right.